



2018 - 2019

COMMUNE DE THURET
Puy-de-Dôme
04 73 97 91 58
mairiedethuret@wanadoo.fr
www.thuret.info

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE THURET

L'Accueil de Loisirs Municipal de Thuret fonctionne sur le temps périscolaire, pendant les périodes scolaires, les matins, midis et soirs ainsi que les mercredis après-midi.

Les petites vacances et vacances d'été (extrascolaire), l'Accueil de Loisirs est intercommunal.

La direction et l'encadrement sont assurés par Fabien BRUN et Betty PERONNIN ainsi que par un ou plusieurs animateurs diplômés ou stagiaires selon les effectifs.

Le Comité de Pilotage du Pôle Enfance composé d'élus municipaux, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves, de représentants des associations culturelles et sportives, d'un représentant de la CAF, de la Directrice et du Directeur de l'ALSH est le garant du bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et de son dynamisme dans le respect des règles et des normes en vigueur, des orientations qu'il se donne, de l'intérêt des enfants et de la sécurité de chacun.

L'Accueil de Loisirs bénéficie de locaux spécifiques dans l'enceinte scolaire. Il dispose d'un terrain de sport équipé.



HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Pause méridienne	T.A.P.	Après-midi / Soir
Lundi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Mardi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	*	16h30 à 18h30
Mercredi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20		11h30 à 18h30
Jeudi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Vendredi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30

* Temps scolaire (Natation pour certains élèves une partie de l'année)



ORIENTATIONS

L'Accueil de Loisirs périscolaire est un lieu de loisirs qui permet à l'enfant d'avoir des instants récréatifs propres à ses besoins d'avant et d'après l'école.

Chaque enfant poursuit activement son apprentissage de la vie collective et les animateurs mettent en œuvre les moyens de cet apprentissage et de l'exercice réel de la citoyenneté.

La découverte de l'environnement, local, contribue à créer les conditions de son respect ; les expressions artistique et culturelle s'exercent pleinement ; et les activités sportives et de pleine nature rythment les journées.



L'Accueil de Loisirs prend en compte les offres associatives qui entrent dans les orientations fixées et contribue à la vie du village par sa présence et ses actions.

Il publie chaque année un projet pédagogique à disposition des parents à l'Accueil de Loisirs et rédige des règles de vie collective avec les enfants.

Chacun pourra découvrir de nouveaux centres d'intérêt et développer sa curiosité.



TARIFS 2018 / 2019

PERISCOLAIRE matin / soir

Facturation à l'heure. Toute heure entamée est due.

	Matin	Soir
Quotient Familial ≤ 500 €	1,40 €	1,40 €
Quotient Familial > 500 €	1,60 €	1,60 €

Les T.A.P. sont gratuits pour les familles.

PERISCOLAIRE du mercredi après-midi

La participation financière des familles pour l'Accueil de Loisirs périscolaire « mercredi après-midi » ne dépend pas, pour 2018/2019, de la participation financière de la commune de domicile des enfants.

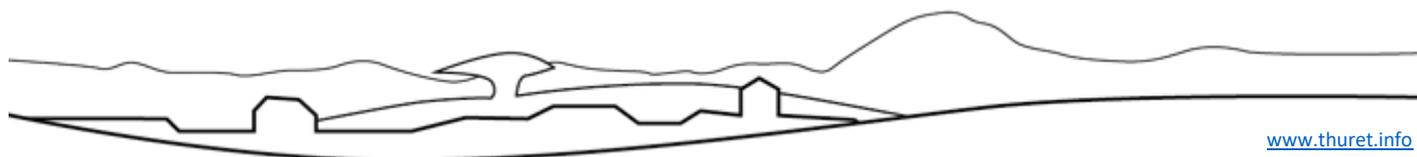
Tarifs des mercredis après-midi	2018/2019		2018/2019	
	Scolarisé à l'école de Thuret ou habitant la commune		Extérieurs + 30 %	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
0 à 550	2,00 €	4,00 €	2,60 €	5,20 €
551 à 700	3,00 €	5,00 €	3,90 €	6,50 €
701 à 950	4,50 €	8,00 €	5,85 €	10,40 €
951 à 1500	6,00 €	9,00 €	7,80 €	11,70 €
1501 et +	8,00 €	11,00 €	10,40 €	14,30 €

RESTAURATION SCOLAIRE

La participation financière des familles pour l'Accueil de Loisirs périscolaire « pause méridienne » (repas + animations) dépend de la participation financière de la commune de domicile des enfants.

Pour l'année scolaire 2018 - 2019, le coût réel du repas et de son encadrement est de 6,92 € et la participation des familles est fixée selon le quotient familial et la part prise en charge par chaque commune de résidence à :

	Coût réel par jour, repas et animation de la pause méridienne	Thuret	Sardon	Bussières et Pruns	Bas et Lezat	St André le Coq	St Clément de Régnat	Villeneuve les Cerfs
Quotient Familial ≤ 500 €	6,92 €	3,55 €	4,55 €	4,57 €	4,82 €	5,72 €	6,72 €	6,72 €
Quotient Familial > 500 €		3,75 €	4,75 €	4,77 €	5,02 €	5,92 €	6,92 €	6,92 €





INSCRIPTIONS



Périscolaire matin et / ou soir, mercredis après-midi et pause méridienne et restauration scolaire : inscription indispensable une semaine à l'avance via la fiche d'inscription. Sauf en cas de maladie, d'empêchement majeur ou d'entente préalable au minimum 15 jours avant, cet engagement vous sera facturé.

T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) des lundis, jeudis et vendredis : inscription par période, de vacances à vacances. A chaque jour de la semaine son atelier. Les ateliers changent après chaque période de vacances (5 cycles). Le choix pour un atelier est un engagement sur toute la durée du cycle.

Transport scolaire

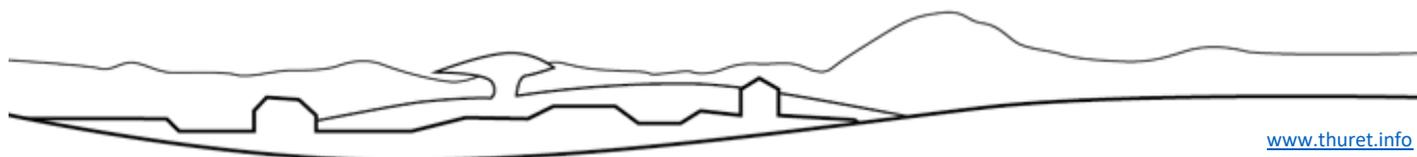
L'inscription au transport scolaire organisé par le Conseil Départemental du Puy de Dôme est annuelle. La participation de chaque famille est forfaitaire, dépendant de votre quotient familial. Elle sera remboursée par les communes concernées pour les familles de Chassenet et de Sardon utilisant régulièrement le transport selon les modalités indiquées en mairies.

Pour la sécurité des enfants, chaque famille utilisant le transport scolaire remettra au responsable de l'ALSH, chaque lundi matin, une fiche nominative pré-remplie fournie sur laquelle elle indiquera précisément les modifications demandées.

Chaque famille remplit une seule fois une fiche de renseignements par enfant (document unique par année scolaire, pour l'école et l'accueil de loisirs périscolaire communal) et fournir les documents demandés :

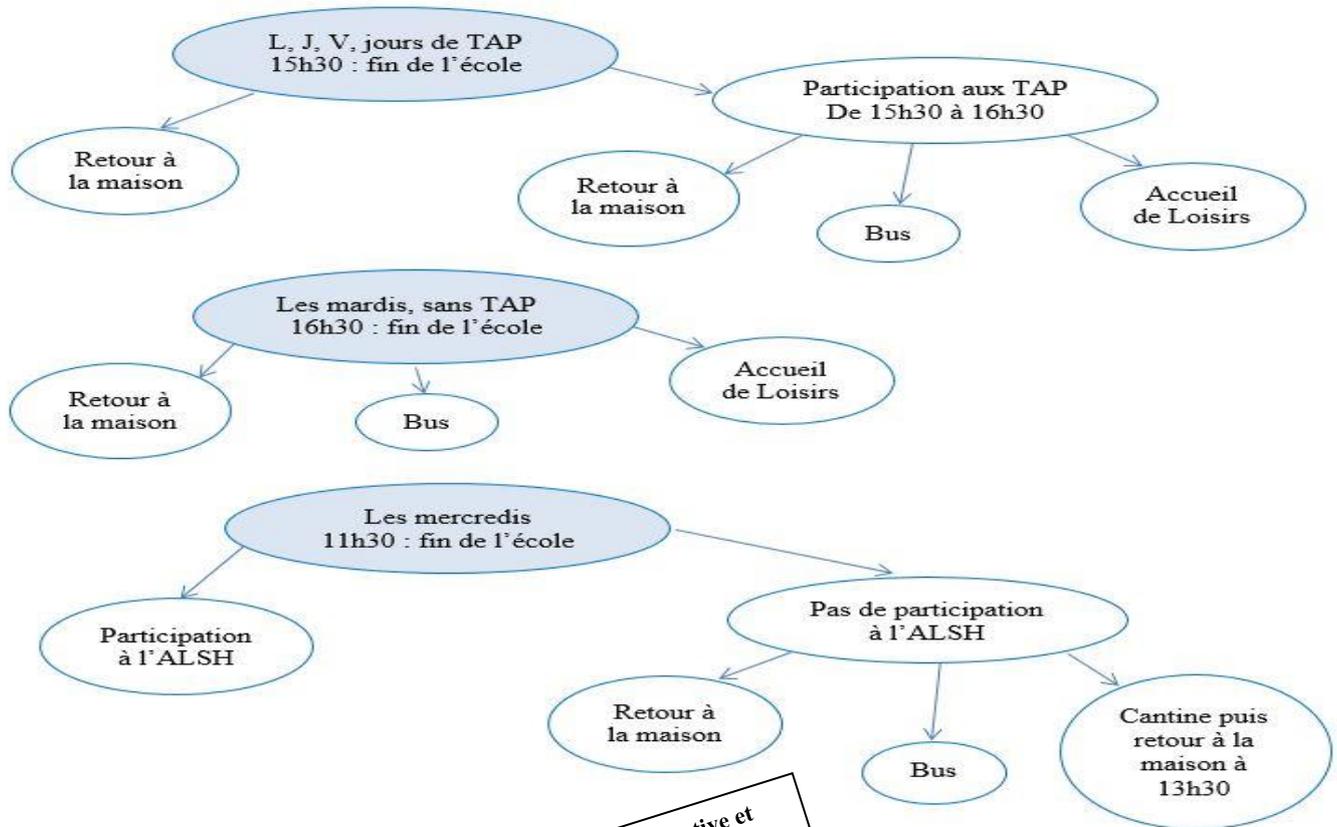
- **Photocopie des vaccinations** (et en cas de traitement médical l'ordonnance du médecin)
- **Attestation d'assurance** couvrant les risques lors d'activités périscolaires (Responsabilité Civile + Individuelle Accident)
- **Numéro d'allocataire CAF** ou photocopie de l'avis d'imposition

* sur place / ou par téléphone au **06 75 88 23 56** / ou par mail alshdethuret@orange.fr





SORTIE DE L'ÉCOLE



L'accueil de loisirs périscolaire municipal de Thuret est un lieu de vie collective et ludique, autour de l'école, en lien continu avec l'équipe enseignante, et qui prend en compte les besoins de chaque enfant.

L'équipe d'animation, de restauration et d'entretien propose de manière ludique des activités de qualité, créatives, sportives, coopératives, de découvertes, environnementales, scientifiques, de lecture, des activités calmes... pour que la journée de chaque enfant soit la plus respectueuse de son rythme de vie, la plus enrichissante possible, en lien avec les apprentissages scolaires à l'œuvre à l'école.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) organise les objectifs de l'accueil de loisirs et son règlement en détermine le fonctionnement.

Le comité de pilotage évalue chaque année le fonctionnement de l'accueil de loisirs en fonction des objectifs donnés et détermine les grandes orientations.

L'équipe d'animation, pilotée par Betty PERONNIN et Fabien BRUN les mercredis, qualifiée et dynamique, est stable, malgré la suppression des quatre emplois aidés qui augmentent de 35 000 € le coût annuel. Ce surcoût important est pris en charge à 90 % par le budget communal et à 10 % par les familles par une augmentation des tarifs.

Cette rentrée 2018/2019, dans la continuité des précédentes, subit encore une fois des changements imposés dans des délais très courts. Notamment l'organisation des mercredis, intercommunale pour tous les accueils de loisirs de la Communauté de communes Plaine Limagne, sauf pour Thuret, seule commune avec école et ALSH restée en 4,5 jours et n'ayant pas demandé de dérogation. Le plan mercredi du gouvernement nous impactera certainement, dès que décrets d'application et circulaires seront parus.

Gardons la sérénité et l'efficacité à l'intérieur tout bouge sans cesse, pour le bien-être de chaque enfant, alors qu'à l'extérieur tout bouge sans cesse, tout est continuellement remis en question dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint...

Pierre LYAN, maire, et l'équipe municipale

27/07/2018

En vous souhaitant
une très bonne rentrée

L'équipe municipale
et les agents